



VOS JOURS FÉRIÉS DE L'ANNÉE 2024



RÉCUPÉRATION DES JOURS FÉRIÉS (JF)

COURT RAPPEL DES RÈGLES

Pour toute question complémentaire,
n'hésitez pas à vous rapprocher de vos
représentants locaux UNSA-Ferroviaire.

FÊTES DE L'ANNÉE 2024 & NOËL 2023

Code	Fête légale	Date de la fête	À prendre avant le
F0	Noël	Lundi 25 décembre 2023	31 mars 2024
F1	Jour de l'an	Lundi 1 ^{er} janvier 2024	30 juin 2024
F2	Lundi de Pâques	Lundi 1 ^{er} avril 2024	30 septembre 2024
F3	Fête du travail	Mercredi 1 ^{er} mai 2024	
FV	Victoire de 1945	Mercredi 8 mai 2024	
F4	Ascension	Jeudi 9 mai 2024	
F5	Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2024	
F6	Fête nationale	Dimanche 14 juillet 2024	Non récupérable (le JF tombe un dimanche)
F7	Assomption	Jeudi 15 août 2024	31 décembre 2024
F8	Toussaint	Vendredi 1 ^{er} novembre 2024	31 mars 2025
F9	Armistice de 1918	Lundi 11 novembre 2024	
F0	Noël	Mercredi 25 décembre 2024	

LES RÈGLES GÉNÉRALES

Il est accordé un jour de repos compensateur aux salariés dont l'utilisation un jour de fête légale (ne tombant pas un dimanche) est imposée par les nécessités du service. Ces dispositions sont également applicables aux agents qui se trouvent en repos périodique un jour de fête légale ne tombant pas un dimanche.

LE PAIEMENT D'UNE FÊTE

Lorsque le repos compensateur de jour férié n'est pas pris avant la fin du trimestre civil suivant celui dans lequel est placée cette fête, le paiement est automatiquement déclenché. Vous pouvez cependant demander le paiement d'un repos compensateur de fête avant cette échéance en adressant une demande écrite à votre CPS.

